

Règlement concernant l'accès à la **PLATEFORME STnano**

Préambule

La Plateforme STnano dispose de nombreux équipements installés en salles blanches et en salle eFab. Ces équipements constituent une chaîne complète pour la micro et nanofabrication.

- salles blanches :
 - 2 salles dont l'une dédiée à la recherche et la seconde dédiée prioritairement à la formation initiale et continue (l'enseignement est prioritaire dans cette salle – ne pas y accéder pendant les enseignements-)
- salle eFab :
 - Lithographie électronique
 - Microscopie optique
 - microsoudure

1) Droit d'accès

Pour accéder aux installations, il faut obligatoirement :

- avoir une fiche projet validée
- avoir un badge
- avoir été informé des risques liés au travail en salle blanche et notamment aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques (formation dispensée systématiquement à tous par un des membres du staff)
- avoir signé la charte des plateformes
- avoir effectué une formation spécifique à chaque installation utilisable en libre service et délivrée par le responsable.
- avoir effectué une réservation du matériel à l'aide du logiciel de réservation en ligne GRR

Notes : Ne sont admis dans les salles de STnano que :

- * les étudiants dûment encadrés par un enseignant de TP,
- * les personnes disposant d'un brevet et ayant un badge activé,
- * les visiteurs accompagnés par le responsable de la plateforme ou une personne dûment autorisée.

2) Réservation

Pour tous les équipements, la réservation s'effectue via l'application GRR (<http://stnano.u-strasbg.fr/login.php>). Dans tous les cas, si l'opération doit être conduite par le responsable du poste, prendre contact avec lui.

Propreté :

- nettoyer le plan de travail après chaque opération,
- respecter les procédures d'entrée et de sortie des salles : s'habiller correctement, en respectant les deux côtés des sas, le nombre maximum de personnes dans les salles, l'ouverture non simultanée des portes; bien fermer sa blouse, mettre des gants,
- nettoyer le matériel ou les produits entrés (avec autorisation) dans les salles,

- se comporter en salle selon les règles : déplacements lents pour ne pas perturber les flux d'air, pas de papier, de portable, de cahier dans la salle litho (seules les fournitures spécifiques salle blanche sont autorisées).

3) Code de sécurité et de bonne conduite

- * opérer conformément aux règles définies dans les notices,
- * s'entendre avec le responsable pour toute opération "hors standard",
- * remplir le cahier d'utilisation attaché à chaque poste de travail,
- * prévenir le responsable de tout dysfonctionnement constaté,
- * se plier aux heures d'ouverture de la plateforme : 8h00 à 18h30,
- * ne sortir ni produit, ni matériel de la plateforme,
- * n'y faire entrer aucun produit ou matériel sans autorisation des responsables,
- * prendre contact avec le responsable du poste ou le responsable de la plateforme pour tout problème rencontré, ne pas faire d'intervention personnelle sur les appareils
- * repérer les extincteurs, les douches, le rince-œil, les sorties d'urgence, les produits de neutralisation, les coups de poing d'arrêt d'urgence,
- * respecter les règles afférentes à chaque poste, par exemple port de tablier, masques, gants et surgants, visière ou lunettes obligatoires pour tous les postes de chimie,
- * évacuer correctement les produits usés (des mélanges peuvent être explosifs),
- * consulter les fiches de sécurité avant utilisation des gaz et produits dangereux,
- * signaler toute opération pouvant présenter des risques inhabituels.

Conduite en cas d'incident :

- incendie : évacuer la salle par les sorties de secours, prévenir les responsables, appeler le poste de secours du campus (Tél. : 03 88 10 63 01) et les pompiers (Tél. : 18),
- sonnerie du détecteur d'oxygène : évacuer la salle
- produits chimiques renversés : prévenir les responsables, utiliser les produits de neutralisation,
- malaise : évacuer la personne, appeler l'infirmérie (Tél. : 03 88 10 63 22),
- projection d'acides : sortir de la salle par les sorties de secours, se rincer abondamment à l'eau en utilisant les douches et/ou le rince-œil et faire appeler l'infirmérie (tel :03 88 10 63 22).

Nota : le non-respect des règles de sécurité et de bonne conduite par un utilisateur pourrait conduire à son exclusion des installations après décision collégiale de l'équipe responsable de la plateforme STnano.

4) Publications

En cas de publication de résultats obtenus grâce aux moyens technologiques mis à disposition par la plateforme STnano, la publication devra mentionner la contribution de la plateforme. Il est donc demandé de prévoir dans les remerciements une phrase du type : "This work was partly done in the STnano facility"